

**DEPARTEMENT DES  
ARDENNES**

**VILLE DE RETHEL**

**Délibération n° 90**

**Date de convocation  
28 octobre 2021**

**Séance du 4 novembre 2021**

**Extrait du Procès - Verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt et un, le quatre novembre à 18 H 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé dans la Salle du  
Conseil de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO  
Joseph, Maire**

**PRESENTS :**

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-VANGIERDEGOM-STEVIIGNON-  
DEMENGEOT-GRENIER-DAPREMONT-THOMAS-  
LANGONNIER-LARANGE-RICHARD-BALDO-POLLET-  
PERARD-BINET-MERCIER-DERIS-DELAPLACE-AVERLY-  
VUARNESSEON- BOCAHUT

**ABSENTS OU EXCUSES :**

Mme LÉCAILLE (pouvoir à M. AFRIBO)  
Mme TRUCHASSOU (pouvoir à Mme THOMAS)  
M. CHEVALLOT BEROUX (pouvoir à M. DELAPLACE)  
Mme DEVIE (pouvoir à Mme MASSON)  
M. DUPONT (pouvoir à M. MERCIER)  
M. ULPAT (pouvoir à M. AVERLY)  
Mme BRUNIN (pouvoir à M. VUARNESSEON)  
Mme MERIEUX (pouvoir à Mme BOCAHUT)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. DAPREMONT

**OBJET : Révision des AP/CP**

**Exposé :** Au vu de l'AP/CP déjà délibérée et des dépenses restantes engagées,  
l'AP/CP relative aux travaux de voirie Gobinet doit être révisée.

Vu la délibération n° 23 en date du 4 avril 2017 relative à l'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour le projet Voirie Gobinet,

Vu les délibérations n° 11 du 12 février 2018, n° 43 du 10 avril 2018, n° 8 du 25 février 2019, n° 97 du 17 décembre 2019, n° 48 du 22 juillet 2020 et n° 31 du 10 avril 2021 relatives à la révision de l'AP/CP pour le projet de voirie Gobinet,

Vu la nécessité de modifier le montant de l'AP au vu des dépenses restantes engagées,

Sur avis favorable de la commission commune Finances/Culture/Travaux,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

PROPOSE la révision de l'AP/CP suivante :

PROPOSITION D'AP/CP -VOIRIE					
	Autorisation de programme	Crédits de Paiement			
		2018	2019	2020	2021
Révision 31/2021 du 10/04/2021	2 296 055,99 €	29 801,47 €	29 466,79 €	336 787,73 €	1 900 000,00 €
Révision 2021 du /2021	2 456 055,99 €	29 801,47 €	29 466,79 €	336 787,73 €	2 060 000,00 €

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire  
Compte-tenu de la transmission  
en sous-préfecture de Reethel, le 08 NOV. 2021  
de la publication, le 08 NOV. 2021  
Fait à Reethel, le 08 NOV. 2021

Le Maire  
Joseph AFRIBO

